

**Conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies sur la  
création d'une cour pénale internationale**

Rome, Italie  
15 juin – 17 juillet 1998

Document:-  
**A/CONF.183/C.1/SR.21**

**21<sup>e</sup> séance de la Commission plénière**

Extrait du volume II des *Documents officiels de la Conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies sur la création d'une cour pénale internationale (Comptes rendus analytiques des séances plénières et des séances de la Commission plénière)*

56. M. Momtaz (République islamique d'Iran) partage les vues exprimées par le représentant de la Turquie au sujet du libellé du paragraphe 21 du projet d'acte final. Au paragraphe 23, il pense également que le mot « convention » devrait être remplacé par le mot « statut ». Il est contre la suppression de l'alinéa *f* du paragraphe 4 du projet de résolution étant donné que l'article 49 du projet de statut n'est pas suffisamment

explicite au sujet des privilèges et immunités. M. Momtaz ne pense pas que ce soit une bonne idée de disposer que la première session de la Commission préparatoire sera convoquée par l'Assemblée des États Parties. Il faudrait mentionner aussi les langues de travail de la Commission.

*La séance est levée à 12 h 40.*

---

## 21<sup>e</sup> séance

Mardi 30 juin 1998, à 15 h 15

Président : M. Kirsch (Canada)

A/CONF.183/C.1/SR.21

### Point 11 de l'ordre du jour (*suite*)

**Examen de la question concernant la mise au point et l'adoption d'une convention portant création d'une cour pénale internationale conformément aux résolutions 51/207 et 52/160 de l'Assemblée générale, en date des 17 décembre 1996 et 15 décembre 1997 respectivement (A/CONF.183/2/Add.1 et Corr.1 à 3 et A/CONF.183/C.1/WGPM/L.2/Add.1 et Corr.1)**

#### PROJET DE STATUT

CHAPITRE V. ENQUÊTE ET POURSUITES (*suite*)

CHAPITRE VI. LE PROCÈS

*Rapport du Groupe de travail sur les questions de procédure (suite)* [A/CONF.183/C.1/WGPM/L.2/Add.1 et Corr.1]

1. Le Président invite la Présidente du Groupe de travail sur les questions de procédure à présenter l'additif au rapport du Groupe de travail, figurant dans le document A/CONF.183/C.1/WGPM/L.2/Add.1 et Corr.1, qui a trait à certains des articles des chapitres V et VI.

2. M<sup>me</sup> Fernández de Gurmendi (Argentine), Présidente du Groupe de travail sur les questions de procédure, fait savoir que, depuis son dernier rapport (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.2 et Corr.1 et 2), le Groupe de travail a tenu sept séances supplémentaires pour examiner les articles restants. Le Groupe de travail soumet maintenant à l'examen de la Commission plénière les dispositions ci-après du chapitre V : paragraphe 4 de l'article 54, alinéa *d* du paragraphe 3 de l'article 54 ter, paragraphe 6 de l'article 58 et paragraphe 6 bis de l'article 61. Il soumet également à son examen les dispositions suivantes du chapitre VI : paragraphe 1 de l'article 62, article 65 et paragraphes 2 à 4, 4 bis, 5, 6 et 8 de l'article 69. Les autres articles seront soumis à la Commission à une date ultérieure. Le Groupe de travail poursuivra son examen des aspects du chapitre VI qui restent en suspens et commencera prochainement à examiner le chapitre VIII.

3. Le Président voudrait savoir s'il peut considérer que la Commission plénière décide de renvoyer les articles figurant dans le rapport du Groupe de travail au Comité de rédaction.

4. *Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 15 h 20.*